

**Énoncé de politique**  
**sur la transition équitable pour les**  
**travailleurs et les travailleuses dans le**  
**cadre des changements environnementaux**

Appuyé par le Conseil exécutif du CTC  
avril 1999

## INTRODUCTION

L'idéal cher au mouvement syndical à l'égard d'un environnement sain pour le Canada repose sur la viabilité — une économie, des emplois et une production viables, soutenus par des services publics : un avenir pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens dans une société viable.

Tous ces modes de viabilité incarnent l'idée de *durabilité* : des emplois de qualité et de longue durée; des procédés de production sûrs, sains et dénués de stress; et des produits durables, dans un milieu social qui résistera à l'épuisement des ressources, à la pollution éhontée, aux sources d'énergie non renouvelable et au gaspillage endémique.

Cet idéal exige la participation des travailleuses et des travailleurs et la maîtrise par ceux-ci de leur propre avenir. À défaut de cela, tout changement environnemental sera incomplet et unilatéral; il ne bénéficiera qu'aux riches aux privilégiés. La transition équitable est essentielle au processus de changements environnementaux. Un grand nombre de nos membres occupent des emplois qui seront dépassés si on permet que la production non durable, la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources continuent au rythme actuel. Mais si on veut garantir la santé et les moyens de subsistance des travailleuses et des travailleurs qui occupent des emplois de qualité et bien rémunérés, il faudra prendre des mesures de protection pour éviter que ces personnes ne soient tout simplement mises au rancart à mesure qu'une économie durable, à la fois dans les secteurs de la fabrication et des services, remplace les modes de production non durables. Le mouvement syndical a un rôle crucial à jouer, non seulement afin de réaliser la transition équitable, mais pour assurer le suivi des étapes menant à la durabilité, de telle sorte que les travailleurs et travailleuses déplacés continuent de travailler en milieu syndical, en conservant tous les avantages et les mesures de protection que les syndicats leur ont offerts par le passé.

La transition équitable constitue une de ces mesures de protection. Elle permet de mesurer la participation des travailleuses et des travailleurs à leur propre avenir et leur maîtrise par rapport à celui-ci. C'est un élément structural d'une économie durable, un aspect essentiel d'une politique progressiste en matière d'environnement.

La transition équitable concerne plusieurs éléments. Elle touche l'équité et la justice environnementale, les emplois de qualité dans une économie fondée sur une production et une infrastructure durables, ainsi que les collectivités sur lesquelles sont axés les programmes de transition équitable — des collectivités en tant que centres d'industries diversifiées et à forte densité de main-d'oeuvre, appuyées par un secteur public robuste.

Ce thème communautaire ne peut être réalisé que dans un contexte élargi de politique économique et sociale. Surtout, la transition équitable ne peut survenir en dehors d'une politique macro-économique axée sur l'emploi. En outre, des politiques et des programmes généraux de restructuration de l'emploi adaptés et efficaces, notamment l'assurance-

chômage, doivent constituer un préalable essentiel à tout programme de transition équitable.

L'adoption de méthodes de production durables doit constituer une grande priorité des collectivités, des syndicats, des gouvernements et des employeurs. La transition vers la durabilité signifiera une restructuration de l'économie qu'on ne saurait comparer qu'à la révolution industrielle. Cette profonde modification structurelle aura un prix. La transition équitable assurera un partage équitable des coûts des changements environnementaux. Si on néglige de créer une transition équitable, cela signifie que le coût de l'adoption de la durabilité ne sera assumé que par les travailleuses et les travailleurs des industries visées et par leurs collectivités. Nous voulons protéger et améliorer l'environnement planétaire pour son importance intrinsèque, pour le bien de nos enfants et du monde que nous leur laisseront en héritage et pour veiller à ce que leur avenir soit fructueux. La transition équitable est essentielle à ce processus et, à ce titre, elle représente le moyen de parvenir à un avenir durable.

# TABLE DES MATIÈRES

Chapitres	Pages
1. Énoncé de principes . . . . .	1-3
2. Durabilité et protection de l'environnement . . . . .	4-6
3. Les aspects complexes des changements environnementaux . . . . .	7-10
4. Le sens de la transition équitable . . . . .	11-14
5. Transition équitable et collectivités durables . . . . .	15-17
6. Conception des programmes . . . . .	18-24
7. Éducation et action . . . . .	25-28

## CHAPITRE 1 : ÉNONCÉ DE PRINCIPES

1. Des changements environnementaux sont en cours et la société, tôt ou tard, n'aura d'autre choix que de s'acheminer vers des activités économiques durables. La transition équitable consiste à planifier les changements.

La recherche de la durabilité exigera la prise de décisions sur ce qu'on doit modifier, pourquoi cela doit l'être et ensuite comment s'y prendre. Par conséquent, la transition équitable constitue un élément nécessaire de tous les programmes environnementaux. Toute la société — les gouvernements, les collectivités, les employeurs, les travailleuses et les travailleurs — est responsable d'adhérer aux principes d'une transition équitable pour les travailleuses, les travailleurs et les collectivités. Toute la société est responsable de créer des programmes et des politiques qui traitent les travailleuses et les travailleurs avec équité et justice économique.

Les syndicats qui adhèrent aux programmes de transition équitable aident leurs membres à adopter une production plus durable ou à d'autres emplois. Les entreprises sont responsables envers leur main-d'oeuvre et les collectivités où elles mènent leurs activités. Elles doivent s'acquitter de la responsabilité de favoriser la transition des travailleuses et des travailleurs déplacés. Les environmentalistes et les collectivités peuvent aider les syndicats en insistant pour obtenir des programmes de transition. Les travailleuses et les travailleurs accepteront mieux les changements s'ils estiment qu'une solution s'offre à eux — et qu'on partagera équitablement les coûts des changements.

2. La « création d'emplois verts » est l'essence de la politique environnementale du mouvement syndical. Nous devons avoir une stratégie afin d'obtenir des emplois de qualité et rémunérateurs pour nos membres. La transition équitable fait partie intégrante des étapes menant à la création de ces emplois. Le principal objectif de la transition équitable consiste à trouver un autre travail dans des industries durables aux travailleuses et aux travailleurs déplacés.
3. La société doit partager les fardeaux de la transition avec les travailleuses, les travailleurs et les collectivités qui sont les plus directement touchés par les changements. Ce n'est pas seulement une question de justice. Tous les membres de la société bénéficient de programmes de transition équitable sous forme de coûts sociaux et de santé réduits, ainsi que par la survie des collectivités.
4. La transition équitable devrait être active et non pas réactive — prévoir et gérer les crises avant qu'elles ne débutent. Quand les syndicats élaboreront des politiques de transition dynamiques comportant un délai d'exécution suffisant à leur mise en oeuvre appropriée, le transfert des travailleuses et des travailleurs d'emplois non durables à des emplois durables pourra s'effectuer en évitant la dislocation ou le chaos.

Quels que soient les aspects particuliers de la transition — l'élimination graduelle de produits chimiques, la modification des pratiques d'extraction des ressources, la fabrication de voitures à moteurs à faibles émissions, il faut prévoir assez de temps — parfois une décennie ou plus — pour élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de transition équitable.

5. Les programmes de transition équitable doivent s'appliquer au travail dans les secteurs privé et public, ainsi qu'aux industries des ressources et de la fabrication qui sont touchées par les modifications des normes environnementales.
6. Les syndicats doivent participer à la conception et à la mise en oeuvre des programmes de transition. Ces derniers ne peuvent pas être élaborés par d'autres et servis aux travailleuses et aux travailleurs. La transition équitable doit comporter divers types de stratégies et comprendre divers projets, programmes et initiatives individuelles pour répondre aux besoins des divers secteurs et des diverses régions. Les syndicats doivent continuer de jouer un rôle après la réalisation des transitions et la mise en oeuvre des programmes.
7. Les programmes doivent être englobants et offrir un maximum de possibilités de changer d'emploi aux travailleuses et aux travailleurs, y compris le recyclage, l'éducation « officielle », les coopératives de travailleuses et de travailleurs et les initiatives communautaires de diversification économique. Il ne devrait pas s'agir de programmes « artificiels », mais qui mènent plutôt à de véritables perspectives d'emplois pour les travailleuses et les travailleurs.
8. Les collectivités doivent être englobées dans les programmes de transition équitable, en particulier s'ils comportent des projets de diversification économique. En plus des travailleuses, des travailleurs et de leurs familles, un « ralentissement » dans une petite ville mono-industrielle touche souvent l'ensemble de la collectivité, y compris les travailleuses et les travailleurs du secteur public.
9. Les modifications de l'environnement peuvent avoir un effet démesuré sur certains groupes sociaux. Par exemple, les grandes sources de pollution sont souvent situées dans des collectivités pauvres et minoritaires, ce qui crée une situation de *racisme environnemental*. Le moyen de subsistance de la collectivité est alors menacé, ce qui soulève des questions de transition équitable dans les collectivités touchées. La détermination du racisme environnemental et de ses conséquences quant à la transition équitable reste à analyser et calculer.
10. Dans toute la mesure du possible, les services d'éducation, de recyclage et de soutien dispensés dans le cadre de programmes de transition devraient être prodigués par du personnel syndiqué, au sein de programmes de formation syndicaux reconnus et établis, par des organismes communautaires sans but lucratif, par des collèges communautaires ou par le système scolaire public, au moyen des programmes d'éducation des adultes.

11. Les programmes de transition équitable sont voués à l'échec à moins de n'être appuyés par des politiques macro-économiques axées sur l'emploi. Les travailleuses et les travailleurs ont appuyé les transformations structurales et en ont bénéficié lorsqu'on a créé des programmes adaptés de plein emploi et de restructuration. En outre, tout programme de transition équitable efficace doit reposer sur des politiques et des programmes généraux d'adaptation de la main-d'oeuvre, notamment l'assurance-chômage.
12. Le financement des programmes de transition équitable devrait provenir de diverses sources selon la situation. Les ressources gouvernementales sont bien investies dans les programmes de transition équitable lorsque l'absence de ces programmes peut signifier une augmentation des coûts des soins de santé, de l'éducation et des programmes sociaux. Le gouvernement devrait créer des fonds à l'intention des programmes de transition équitable et imposer une taxe sur les activités industrielles non durables, affectée à un fonds de transition et non pas aux recettes générales. Les collectivités, par l'entremise de leurs gouvernements municipaux, pourraient créer des fonds locaux de transition équitable pour favoriser les changements dans leur milieu. Les travailleuses et les travailleurs pourraient eux-mêmes contribuer aux fonds.
13. L'entreprise privée a des responsabilités envers les collectivités où elle investit. Les entreprises ne peuvent déménager sans aider les collectivités dans leur transition vers de nouvelles activités économiques durables. Elles sont responsables d'adopter des méthodes de production durables dans toute la mesure du possible. Elles sont responsables de collaborer avec les travailleuses et les travailleurs lorsqu'ils adoptent une production durable et de veiller à la mise en oeuvre appropriée des programmes de transition équitable.

## CHAPITRE 2 : DURABILITÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le développement durable est habituellement défini comme celui qui répond aux besoins du présent sans menacer la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins.

Les environnementalistes tiennent le développement économique classique responsable de la détérioration brutale de l'environnement planétaire. En réaction, l'entreprise privée a adopté le « développement durable » en guise de slogan creux. Par conséquent, les environnementalistes ont en bonne partie remplacé l'expression « développement durable » par « durabilité ».

L'idée maîtresse de la durabilité est la suivante : si les êtres humains détruisent la base écologique et vivante de la Terre, l'activité économique cessera. L'environnement planétaire sera incapable de soutenir l'activité économique et donc la vie. Les ressources naturelles et la base de production de la Terre continueront de rétrécir, alors que la population mondiale, non contrôlée, continuera de croître dans un avenir prévisible.

Les environnementalistes ont élaboré des critères de durabilité, c.-à-d. une série d'indicateurs ou de tests pour déterminer si une pratique industrielle est durable ou non. Par exemple, les activités sont durables lorsqu'elles utilisent les matières en cycles continus et des sources d'énergie sans cesse renouvelables et quand elles remettent dans l'écosystème ce qu'elles y ont puisé. Ainsi, le recours à l'énergie éolienne au lieu des combustibles fossiles représenterait une pratique durable, tout comme le reboisement et de nombreux types de recyclage des déchets. Les pêcheries et l'exploitation forestière pourraient adopter des méthodes de récolte et de production plus durables en tant que modes de transition.

La durabilité n'englobe pas toutes les questions environnementales. Jusqu'à ce que notre économie soit entièrement durable, il sera toujours nécessaire de prendre des mesures classiques de protection de l'environnement, comme l'installation d'épurateurs-laveurs pour contrôler la pollution industrielle, l'interdiction des produits chimiques hautement toxiques et la dispersion d'ordures, ainsi que pour empêcher les fuites et les déversements de substances toxiques.

Bien qu'à l'origine la durabilité se soit rapportée à l'environnement, il faut manifestement élargir le concept si on veut que cette idée soit efficace pour amener une transformation industrielle.

La durabilité s'étend maintenant à trois domaines : l'économique, l'environnement et le social. Ce projet à trois volets a été décrit de diverses façons. L'idée est parfois représentée sous forme de trois piliers : la croissance économique, l'équilibre écologique et le progrès social. À d'autres moments, on la décrit par trois brins : la prospérité économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale - y compris l'équité dans le monde en développement.

Les entreprises internationales ont inventé l'« enjeu triple » : « la croissance économique responsable, la conservation de l'environnement et des ressources naturelles et la responsabilité sociale ». Bien qu'il arrive aux entreprises de reconnaître que, tout en cherchant à réaliser des bénéfices, elles doivent tenir compte des intérêts communautaires et des valeurs sociales, il est évident que leur projet de durabilité en trois temps fait abstraction des travailleuses et des travailleurs.

Nous devons intégrer notre propre perspective à la durabilité et, à cette fin, quand des projets et des programmes sont proposés au nom de la durabilité, la perspective du mouvement syndical constitue un aspect crucial du dialogue et de la pensée entourant un avenir durable - des emplois durables sûrs, sains et dénués de stress; des emplois de qualité qui permettent aux travailleuses et aux travailleurs de vivre dans des habitations appropriées et de nourrir leurs familles.

Il existe plusieurs bonnes raisons pour lesquelles nous devrions avoir notre propre point de vue sur la durabilité. Premièrement, les valeurs sociales et environnementales sont indissociables. La pollution industrielle qui empoisonne les travailleuses et les travailleurs à l'usine, empoisonne aussi *nos* collectivités et dégrade *notre* environnement ainsi que *nos* équipements. Il en va de même pour la durabilité économique : les principales valeurs d'une économie sont de fournir des aliments, des logements et de l'emploi aux citoyennes et aux citoyens. Une économie durable assure la durabilité, c.-à-d. la continuité, de l'emploi. Pour les travailleuses et les travailleurs, une économie durable signifie une *production durable* — des emplois de qualité dans des systèmes de production où des produits durables sont fabriqués. La production durable fait appel à des méthodes et des procédés qui respectent l'environnement et la santé des travailleuses et des travailleurs.

Deuxièmement, une économie *non* durable aboutira à la perte de nos emplois et à la négation de l'avenir de nos enfants. Nous appuyons l'idée des trois axes de la durabilité, non seulement parce qu'elle intègre les valeurs syndicales, mais parce qu'en l'absence de celle-ci l'emploi rémunérateur va disparaître.

Troisièmement, les travailleuses et les travailleurs constitueront la partie qui est la plus touchée par l'adoption d'une économie durable parce que les emplois traditionnels disparaîtront pour être remplacés (dans des proportions diverses) par de nouveaux emplois. Cependant, les nouveaux emplois seront rarement une solution simple pour les personnes déplacées parce qu'ils sont habituellement situés ailleurs, exigent des compétences distinctes, en l'absence de mesure de reconversion économique. Les nouveaux emplois seront non syndiqués, à moins que le mouvement syndical ne perçoive la transition comme un passage à des emplois de qualité en milieu syndical.

Nous ne devons pas nous contenter de nous en remettre à l'interprétation de la durabilité par les autres. Quand les environmentalistes proposent la durabilité, celle-ci comprend rarement des emplois durables et des méthodes de production durables. Le mouvement syndical, en mettant ses propres idées de l'avant au sujet de la durabilité, enrichira non seulement le concept, mais il contribuera aussi aux efforts du mouvement environnemental en faveur d'un changement social progressiste.

À moins d'une planification sociale pour adapter la transformation sociale et économique, les travailleuses et les travailleurs des industries « non durables » ou « en déclin » seront mis au rancart. Ils n'appuieront pas les changements environnementaux s'ils doivent eux-mêmes subir tout le fardeau des changements.

Il est important que nous soyons très clairs à ce sujet. Pour le mouvement syndical, la transition équitable ne se limite pas à un simple ajout attrayant aux politiques de planification de l'environnement. La transition équitable constitue un aspect essentiel de la modification de l'environnement. La sécurité d'emploi est la première préoccupation des travailleurs et des travailleuses. Les syndicats ont l'obligation de promouvoir l'intérêt collectif de leurs membres en matière de sécurité d'emploi, que celle-ci soit menacée par la sous-traitance ou par la réglementation de l'environnement. Les syndicats ne peuvent pas et ne vont pas promouvoir le changement si le processus exclut les travailleurs et les travailleuses, si l'on ne s'occupe pas efficacement et expressément des questions de sécurité d'emploi ou si la transition constitue un milieu de travail non syndiqué et à faible revenu pour leurs membres. Nos membres n'ont pas besoin d'un syndicat pour favoriser l'élimination de leurs emplois; et ils n'ont pas besoin d'un syndicat pour s'acheminer vers des emplois non syndiqués et mal rémunérés. Il y a beaucoup d'autres forces dans notre société qui peuvent s'en charger. Nos membres ont besoin de leurs syndicats afin de lutter pour leurs droits dans le cadre de la modification de l'environnement. Si cette dernière a lieu en l'absence de dispositions de transition équitable, les travailleurs et les travailleuses ne manqueront pas de changer d'allégeance dans le débat environnemental.

Évidemment, cela ne signifie en rien que dans tout différend entre « des emplois maintenant » et « l'environnement demain », l'argument environnemental sera toujours le plus persuasif. Cela signifie effectivement que dans tous les cas où il existe un modèle de perte importante d'emplois dans le milieu, des mesures de transition équitable seront nécessaires. Nous ne pouvons nous contenter de réagir, d'exiger une indemnisation après qu'on a apporté les changements. Si la transition équitable est adoptée en tant que choix de politique, elle neutralisera le « chantage à l'emploi » en matière d'environnement et elle créera un consensus politique en faveur des changements environnementaux.

La transition équitable est le résultat de l'ultime enseignement social pour les syndicats, les travailleuses et les travailleurs : nous devons former notre propre point de vue sur les questions environnementales, un point de vue qui répond à des questions importantes au sujet de la conservation et de la durabilité, mais qui privilégie simultanément notre préoccupation à l'égard des emplois, de la solidarité et de la collectivité.

### **CHAPITRE 3 :**

## **LES ASPECTS COMPLEXES DES CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX**

En favorisant la transition équitable, nous butons d'abord sur l'attitude de la population. Les travailleuses, les travailleurs et les collectivités expriment des opinions bien arrêtées au sujet des changements environnementaux qui entraînent des pertes d'emplois, mais la population manifeste souvent beaucoup d'ignorance et d'indifférence parce que les valeurs

environnementales ont la cote dans les sondages d'opinion et parce qu'on suppose que tout geste posé au nom de la protection de l'environnement doit être une bonne chose par définition.

Cependant, les changements environnementaux sont complexes, et ils empruntent des voies qui ne sont pas toutes structurées de la même façon. Les entreprises peuvent prétendre que la restructuration découle de facteurs environnementaux, alors qu'en réalité son principal élément moteur est l'efficacité industrielle et donc les bénéfices.

La nouvelle technologie des usines de pâte à papier constitue un bon exemple parce qu'elle peut avoir pour résultat de réduire l'emploi ou la maîtrise des travailleuses et des travailleurs sur leur milieu de travail ou les deux. Prenons le cas des travailleuses et des travailleurs des fonderies dont l'usine doit utiliser moins d'électricité. L'entreprise respecte les exigences par rapport à l'environnement en installant une technologie qui consomme moins d'électricité, ce qui entraîne d'importantes mises à pied à l'usine. Bien que ces travailleuses et ces travailleurs ne soient pas directement touchés par des facteurs environnementaux, mais plutôt par le changement technologique, leur situation est préoccupante en fonction des pratiques non durables qui ont déclenché le changement technologique. Dans d'autres cas, des entreprises en fuite prétendent qu'elles réagissent à un accroissement de la concurrence mondiale, alors qu'en réalité elles profitent de normes du travail et de l'environnement moins sévères dans leur nouveau pays d'accueil.

De nombreux intervenants jouent un rôle dans ce drame industriel - les gouvernements, les employeurs, les organismes environnementaux, les militantes et les militants communautaires, ainsi que les travailleuses et les travailleurs. Parfois, les pressions et les remous environnementaux proviennent directement des gouvernements, dont les opinions et les sentiments varient à l'égard des travailleuses, des travailleurs et du mouvement syndical au moment de favoriser les changements industriels. Dans la plupart des cas, les changements sont motivés par le mouvement environnemental et leur dynamique est alors tout aussi complexe.

Le meilleur moyen (mais pas le seul) d'examiner le mouvement environnemental canadien consiste à le diviser en trois types de groupes. Le premier est composé des militantes et des militants communautaires locaux dont les travailleuses et les travailleurs font partie. La collectivité souhaite rarement le départ d'une activité non durable ou polluante : une usine ou une industrie primaire polluante, comme les pêches ou les forêts, constitue souvent la principale source de revenu d'une collectivité. Au moment d'oeuvrer pour des changements environnementaux, ces groupes insistent souvent sur la collaboration avec les travailleuses et les travailleurs à l'intérieur de l'usine.

La deuxième catégorie comprend les groupes environnementaux nationaux et régionaux. Pendant la dernière décennie, le Comité de l'environnement du CTC a tenté d'établir une stratégie commune avec ces groupes et il a obtenu un certain succès. Dans le cadre de la Campagne sur la réduction des pesticides (CRP!), les syndicalistes et les environmentalistes ont en commun un intérêt de réduire l'utilisation des pesticides toxiques, qui empoisonnent l'ensemble des travailleuses, des travailleurs, des collectivités

et du milieu physique. La réussite des campagnes contre la Loi sur l'efficacité réglementaire et l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) était à toutes fins utiles le résultat de coalitions en vue d'une action syndicale-environnementale-sociale.

La plupart de ces groupes sont favorables aux syndicats. À tout égard, la position du CTC est fondée sur l'idée selon laquelle peu importent les programmes environnementaux d'un groupe, nous devons quand même faire progresser le programme syndical au sein de ces organismes. Autrement, la cause des travailleuses et des travailleurs sera perdue au moment de la mise en oeuvre des changements environnementaux défendus par ces groupes. À l'opposé, l'apport du mouvement syndical au programme environnemental enrichira le mouvement environnemental et fera en sorte qu'il contribue à un changement social progressiste.

La troisième catégorie comprend les organismes à portée principalement internationale ou basés aux É.-U. Certains de ces organismes se vouent à des objectifs environnementaux qui ne tiennent pas toujours compte des intérêts et des valeurs sociales des travailleuses, des travailleurs et de leurs collectivités. Nous devons donc viser à faire de notre mieux pour nouer un dialogue avec ces groupes. Notre but consiste à inciter ces groupes à adopter la transition équitable, comme un partie intégrante de leur programme - dans les faits et en pratique, non pas simplement sur papier ou au niveau de la propagande.

Simultanément, certains syndicats estiment que certains groupes environnementaux semblent souhaiter un degré de protection de l'environnement tellement élevé qu'il provoquerait la fermeture des industries primaires du Canada. On sait aussi que certains groupes environnementaux ont utilisé des tactiques voilées pour saper les droits et les intérêts des travailleuses et des travailleurs. Aux yeux de nos syndicats, il est irréaliste et trop ambitieux d'établir le dialogue avec des groupes de ce genre, comme on le recommande dans le présent rapport. Les groupes environnementaux n'adopteront pas tous la transition équitable.

Quant aux employeurs, certains d'entre eux (pas tous) ont pour but de brouiller les deux groupes dont les valeurs sont progressistes malgré leurs différences en se servant du « chantage aux emplois » comme d'une arme pour inciter les travailleuses et les travailleurs à prendre parti pour leur faction. Les employeurs sont alors coupables d'exploiter la division pour servir leurs propres intérêts.

Les gouvernements et les partis politiques peuvent aussi tenter de semer la zizanie entre les travailleuses, les travailleurs et les environmentalistes. Des idéologues de droite, comme Preston Manning et les membres de l'Institut Fraser, font appel aux cols bleus pour la prétendue défense des emplois, alors qu'ils couvrent de mépris les « redresseurs de torts », comme les environmentalistes. Leur programme n'est parfois qu'une défense à peine déguisée des riches.

Même s'il importe de veiller à ce qu'on reconnaisse les responsabilités environnementales dans des règles comme celles du « pollueur-payeur », il peut être trompeur de mettre l'accent sur la responsabilité des entreprises sans décrire le contexte social où survient la

dégradation de l'environnement. Bien que l'activité polluante commence au point de production (p. ex. les destructeurs d'ozone), la responsabilité sociale recouvre un vaste spectre, de la production et du traitement primaires jusqu'à la fabrication, la distribution, l'utilisation, la consommation, l'élimination et l'utilité collective. Même les destructeurs d'ozone ont une fin sociale utile aux consommateurs, malgré leur effet dévastateur sur la couche d'ozone. Nous ne pouvons pas tenir l'employeur fabricant entièrement responsable; il y a toute une série de parties responsables, y compris les travailleuses, les travailleurs, les consommateurs et la population elle-même. Cela a été exposé dans le concept de « responsabilité industrielle partagée », qui déterminera ainsi l'élaboration des programmes de transition équitable.

Puisque la responsabilité des dégâts et des changements environnementaux appartient à plus d'une partie, il en va de même de leurs effets sur la société. Ce ne sont pas seulement les travailleuses et les travailleurs des industries primaires ou pétrochimiques qui sont déplacés par les modifications apportées aux normes environnementales. En général, les plans de reconversion économique devront tenir compte des travailleuses et des travailleurs qui sont les utilisatrices et les utilisateurs secondaires d'un produit qui est, par exemple, interdit ou réglementé.

Les plans de reconversion économique, lorsqu'ils existent, ne sont habituellement destinés qu'à l'industrie productrice seulement. Par exemple, de nombreux hôtels offrent maintenant la possibilité de « ne pas jeter la serviette » à leurs invités. Bien que cette mesure respectueuse de l'environnement réduise la quantité de linge à laver, ce qui permet d'épargner de l'eau, ainsi que d'utiliser moins d'eau et de détergent, elle se traduit aussi par la mise à pied de travailleuses et de travailleurs des buanderies d'hôtel. La politique devrait demeurer en vigueur, mais la transition équitable devrait faire partie de sa mise en oeuvre en ce qui concerne ces travailleuses et ces travailleurs, notamment pour leur donner l'occasion d'accéder aux emplois d'autres secteurs de l'hôtel. Grâce aux pressions et à la participation de syndicats, certains hôtels ayant des programmes de « développement durable » se sont pliés à cette demande. Un phénomène analogue a été provoqué par les projets de réduction du gaspillage dans certaines usines où les travailleuses et les travailleurs précédemment préposés à l'élimination des déchets ont été réaffectés sans perte de salaire ou d'avantages.

Un autre exemple démontrant que nous avons besoin de la transition équitable est tiré de la campagne à motivation environnementale pour exiger la fin de la médiaposte dans le cadre des livraisons du courrier ordinaire. L'élimination graduelle de la médiaposte a déplacé des travailleuses et des travailleurs des postes. Bien que les personnes faisant campagne contre la livraison de la médiaposte à domicile aient eu les meilleures intentions d'un point de vue environnemental, leur action s'est traduite par la livraison de la médiaposte dans des journaux communautaires par des travailleuses et des travailleurs à la pièce très mal payés au lieu de travailleuses et de travailleurs bien rémunérés et jouissant d'avantages. Cette initiative est le fruit d'une cause environnementale pour épargner le papier et réduire le gaspillage; des travailleuses et des travailleurs des postes ont perdu leur emploi; on s'est déchargé des coûts publicitaires au nom de l'environnement en l'absence d'une transition équitable pour les travailleuses et les travailleurs.



## CHAPITRE 4 : LE SENS DE LA TRANSITION ÉQUITABLE

La transition équitable, c'est :

- **L'équité :**  
La transition équitable, c'est le traitement équitable des travailleuses, des travailleurs et de leurs collectivités quand les employeurs ferment des établissements pour une raison quelconque. Il s'agit d'un impératif moral et politique.
- **Le réemploi ou un nouvel emploi :**  
Le principal objectif de la transition équitable est le maintien de l'emploi sans perte de salaire, d'avantages ou d'ancienneté. L'équité en matière d'emploi mérite autant d'être protégée que l'avoir des sociétés.
- **La rémunération :**  
Lorsqu'il est impossible de maintenir l'emploi, une juste rémunération constitue la solution de rechange.
- **La production durable :**  
La transition équitable est essentielle à l'adoption de méthodes de production plus durables, et le secteur des services appuiera cette mesure.
- **Les programmes :**  
La transition équitable s'exprimera par divers moyens, selon la situation, mais il doit toujours y avoir un *programme* qui peut s'adapter aux changements environnementaux qui sont à la veille de survenir.

Les changements n'ont rien de nouveau. Ils surviennent à tout moment. Les emplois changent en fonction des technologies, pour des motifs politiques et même par suite de la température. Dans les économies de marché, les emplois peuvent changer en raison des fluctuations aléatoires du marché ou de décisions arbitraires des gestionnaires.

Les changements qui touchent les emplois peuvent avoir une incidence négative sur les personnes, les familles et les collectivités. Dans un État moderne, nous essayons de partager les gains et aussi les fardeaux des changements, de telle sorte qu'aucune personne, famille ou collectivité n'ait à supporter une part démesurée de l'épreuve.

Les *décideurs* devraient être sensibles aux changements avant leur survenue, surtout lorsque les changements découlent directement de la politique publique, pour veiller au partage équitable des fardeaux de ces changements. Les changements ne se limitent pas tous aux droits de propriété devant être départagés par les marchés. Au contraire, la politique publique doit refléter l'incidence des changements sur les personnes, les familles et les collectivités.

Quand des changements industriels surviennent par suite d'un geste délibéré ou d'un effet de la politique publique et qu'ils ont une incidence à la fois sur les travailleuses, les travailleurs et les employeurs, on les qualifie de *reconversion économique*. Dans ce contexte élargi, les changements environnementaux constituent un cas particulier et leur équivalent au même titre que la reconversion économique est la transition équitable. Celle-ci est semblable à la reconversion économique en général dans la mesure où elle joue un *rôle de planification dans la politique publique*.

L'essence de la planification de la politique publique est l'*opportunité*. Pensez à ce qui arrive en l'absence de transition équitable. Aux États-Unis, sur la côte nord-ouest du Pacifique, 28 000 travailleuses et travailleurs ont perdu leur emploi en raison de mesures de protection de la chouette tachetée, et pas même un seul programme public n'a permis d'atténuer les dommages. Par suite du moratoire sur la pêche à la morue du Nord, près de 20 000 travailleuses et travailleurs ont perdu leur emploi. Un programme d'indemnisation, la LSPA, a alors été mis en place. Mais absolument aucun programme de transition ne protège les travailleuses et les travailleurs touchés par les mesures de réduction et de soutien de la pêche à la morue.

Sur la côte ouest, le fardeau inégalement supporté par les pêcheuses, les pêcheurs, les travailleuses et les travailleurs désignés pour « sauver » les stocks de saumon coho sont également dévastateurs. Avant la crise de la pêche en 1998, on connaissait depuis de nombreuses années la vulnérabilité de certains stocks de coho, particulièrement touchés par la disparition de leur habitat et la pollution de l'eau. Malgré la poursuite des activités polluantes et destructrices de l'habitat, les pêcheuses et les pêcheurs de la côte ouest n'ont eu droit qu'à quelques jours de pêche en 1998. Cela s'est traduit par un taux de chômage de 95 % dans certaines collectivités de pêcheuses et de pêcheurs; par l'exclusion des prestations d'assurance-chômage en raison des politiques du gouvernement fédéral; par l'inadmissibilité à l'aide sociale parce qu'ils étaient encore propriétaires de leurs bateaux ou de leurs maisons; par la perte de pensions; par l'absence d'accès préférentiel à de nouveaux débouchés en matière de pêche; et, évidemment, par l'absence de mesures de transition planifiées.

Le gouvernement fédéral a fait peu ou rien du tout pour aider les personnes et les collectivités gravement touchées par cette réaction à un problème environnemental. Pas davantage qu'on n'a donné l'occasion aux pêcheuses et pêcheurs d'adopter des méthodes de pêche plus durables. Au lieu de cela, on leur a interdit de pêcher en leur laissant très peu d'espoir de trouver de se retrouver un emploi, quelle que soit la formation qu'ils pourraient entreprendre.

Par suite de l'interdiction (pour des motifs de santé environnementale) du plomb tétraéthyle, plus de 2 000 travailleuses et travailleurs canadiens ont perdu leur emploi. Une décennie après l'interdiction, 36 % de la main-d'oeuvre de production était toujours en chômage; 8 % ne travaillait qu'à temps partiel; 23 % occupaient des emplois moins rémunérateurs et 25 % seulement détenaient des emplois à salaire égal ou supérieur. Toutes les travailleuses et tous les travailleurs ont perdu leur ancienneté, et ils ont subi

d'autres pertes, comme la valeur future de leur fonds de retraite et les troubles de santé liés au stress.

La *prévoyance* est la première condition de la création d'une politique exhaustive pour éviter ces désastres : nous devons prévoir les changements économiques et, en fonction de ceux-ci, planifier la transition, y compris les programmes de recyclage nécessaires, comme faisant partie intégrante des changements industriels. Par exemple, une prévision fiable de l'incidence des mesures de lutte contre le réchauffement planétaire laisse entrevoir une amélioration nette de 1,5 million d'emplois en 15 ans, mais cela comprend une amélioration de deux millions d'emplois et la perte d'un *demi-million* d'emplois. Le temps et le besoin de structurer un programme de transition équitable sont manifestement à nos portes, et le facteur clé de cette structuration est l'embauche des travailleuses et des travailleurs déplacés dans de nouvelles industries.

À ce stade, un des principaux problèmes est la structure économique actuelle où, par exemple, il est plus économique dans certaines régions du pays d'expédier les marchandises par camion, de préférence au train. Les étapes menant à la transition créent beaucoup plus de problèmes pour les travailleurs, les travailleuses et la société qu'on ne le suppose en général, ce qui est dissimulé au lieu d'être mis en lumière par les statistiques sur les gains et les pertes d'emplois.

Des mesures efficaces en matière de changements climatiques auraient une incidence grave dans certaines industries. Une étude révèle que 67 000 emplois relèvent directement de l'industrie pétrolière et gazière, ce nombre demeure constant de 1995 à 2005. Les auteurs de l'étude estiment que la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre à leurs niveaux de 1990 d'ici 2005 provoquera une perte de 10 % des emplois ou de 7 000 emplois dans l'industrie. Les auteurs de l'étude estiment également qu'une réduction de 20 % en deçà des niveaux de 1990 d'ici 2005 provoquerait une diminution de 20 % des emplois dans l'industrie, soit 16 100 emplois.

Une deuxième possibilité consiste à intégrer la transition équitable à la vie utile d'un projet de telle sorte qu'au moment du « déclin », on dispose de fonds et de mesures en vue de nouveaux emplois. Des mesures de planification s'imposent, par exemple, pour le déclassement des centrales nucléaires afin qu'il soit possible de réserver des fonds et de concevoir des programmes en vue de recycler et de réemployer les travailleuses et les travailleurs excédentaires de l'industrie nucléaire. La même chose vaut pour les mines, dont la vie utile est relativement brève.

Les ramifications des changements dans la collectivité en général constituent un troisième aspect à prendre en compte. En ce qui concerne la production, le cycle d'utilisation et d'élimination, les utilisatrices et les utilisateurs en aval, les autres travailleuses et travailleurs, la collectivité et les autres collectivités seront aussi touchés et ils devront occuper une place légitime dans les plans de transition.

Enfin, l'*engagement* à l'égard d'un programme doit être agencé à sa *prestation*. Nous sommes alors en présence d'un réel problème. En général, au Canada, le mouvement

syndical est plus fort et il a une incidence plus importante sur la société que le mouvement environnemental. Mais, lorsqu'on envisage des changements environnementaux, l'incidence sur l'emploi est habituellement évacuée pour ne retenir que les effets des changements sur la prospérité et les bénéfices des entreprises. À moins que nous ne fassions progresser la transition équitable en tant que question politique efficace, elle ne constituera jamais un aspect crucial du programme environnemental. Les projets environnementaux suivront leur cours, mais leurs aspects relatifs à la transition seront rayés de l'ordre du jour et on les perdra de vue pendant la prestation.

La meilleure réaction consiste à intensifier les campagnes politiques, auprès du mouvement environnemental et des gouvernements, pour veiller à ce que la transition entre en jeu simultanément au reste du programme environnemental. Autrement, les travailleuses, les travailleurs et leurs collectivités supporteront une part disproportionnée des changements environnementaux. Sans mesures de transition efficaces, les travailleuses, les travailleurs et les collectivités choisiront de bloquer ou de ralentir les programmes environnementaux afin d'éviter les conséquences que les collectivités et les personnes sont dans l'impossibilité de gérer en l'absence d'un véritable programme de transition.

Nous ne devons pas oublier que la transition est constituée d'un certain nombre de *procédés*, non pas d'un objectif à atteindre, une fois pour toutes. Les syndicats devront assurer le suivi des procédés de transition pour que nous demeurions maîtres de la transition et du sort des travailleuses et des travailleurs et pour qu'ils continuent de faire partie de notre mandat. Les travailleuses et les travailleurs ont le droit de s'attendre à ce que leur syndicat contrôle le procédé pour qu'ils ne soient pas laissés aux mains des forces du marché après la transformation de leur travail ou de leur emploi.

## CHAPITRE 5 : TRANSITION ÉQUITABLE ET COLLECTIVITÉS DURABLES

Une collectivité durable survit à la fermeture ou au déplacement de la principale activité qui occupait ses citoyens. L'alternative est une ville fantôme. Quand les sociétés déménagent, après avoir épuisé les ressources locales ou détruit le milieu, habituellement la destruction reste. Les personnes qui demeurent sur place doivent surmonter la perte d'emplois, et elles peuvent souffrir des effets chroniques ou à retardement sur la santé dus à la pollution et aux déchets laissés derrière. Les collectivités souffrent financièrement et moralement. Cette souffrance entraîne un coût social élevé, sous forme de frais médicaux, de traitement médicamenteux, d'aide sociale et ainsi de suite.

La production humaine actuelle est surtout destinée à combler les besoins de la population mondiale. Un grand nombre de ces besoins sont créés et amplifiés par la publicité et la propagande commerciale. Pour parvenir à la durabilité planétaire, il faut promouvoir l'idée selon laquelle la voie de la durabilité planétaire passe par des collectivités durables - soit à partir de la base vers le sommet. Un mécanisme raisonnablement équitable de distribution de la santé, comme l'accès à un emploi décent, constitue un aspect clé d'une économie durable.

La nécessité des collectivités provient du regroupement des personnes pour leur plus grand bien. Les gouvernements locaux émanent de l'impératif de constituer la structure qui assure le bien de tous - les services publics pour le bien public.

Une économie durable doit comprendre les éléments suivants : la durabilité environnementale, une économie durable et la justice sociale. Il s'agit des trois éléments de la durabilité dont on a traité dans le deuxième chapitre, mais ils sont ici replacés dans le contexte de la collectivité humaine et non pas des entreprises ou même des intérêts environnementaux.

Un *environnement durable* exige qu'une collectivité consomme des substances, de l'énergie et des ressources naturelles de façon à subvenir aux besoins des générations actuelles et futures. Il maintient aussi la biodiversité de la région et la santé humaine. Il protège l'air, l'eau, le sol et la vie animale et végétale.

Une *économie durable* exige que tous les membres de la collectivité aient un niveau de vie qui prévoit un logement, des soins de santé, une éducation et des infrastructures communautaires de qualité. Ce type d'économie produira de plus en plus d'emplois verts de qualité qui améliorent la durabilité environnementale.

*Justice sociale* : Les normes socio-communautaires de justice sociale doivent comprendre le droit au plein emploi (dans l'avenir, cela sera peut-être interprété par des moyens novateurs), une éducation gratuite, des soins de santé, le respect intégral des droits de la personne et le droit à un logement et une alimentation abordables. Il faut partager équitablement les coûts et les avantages de l'activité économique. Par exemple, situer une

usine de traitement des déchets dans une collectivité à faible revenu constitue une manifestation de pouvoir économique et d'injustice sociale.

Le racisme environnemental aggrave l'injustice sociale. L'échec de la dépollution des mares de goudron de Sydney; la création d'une base d'entraînement au vol à basse altitude au-dessus des terres innu au Labrador; la pollution catastrophique du réseau Wabigoon - des Anglais dans les collectivités des Premières Nations; la pollution analogue des terres et des eaux des Premières Nations d'Akwesasne - Saint-Régis; l'offre de situer des dépotoirs de déchets nucléaires sur ou sous les terres des Premières Nations - toutes ces situations de racisme environnemental, qui ont des conséquences dont personne ne s'occupe sur la transition équitable.

De tous les exemples de racisme environnemental, Africville figure parmi les plus notoires. Pour de nombreux Néo-Écossais noirs, Africville, bien qu'on l'ait démolie dans les années 1960, est encore synonyme de racisme officiel et environnemental. Fondée il y a plus de 150 ans, Africville est devenue le lieu par excellence du développement industriel rejeté par d'autres quartiers d'Halifax. Les résidents de cette collectivité ont constaté qu'ils étaient cernés par des usines d'engrais, des fosses d'élimination des déchets, un hôpital de maladies infectieuses et le plus important lieu d'enfouissement de la ville, ce qui a soulevé de graves inquiétudes en matière de santé. La ville d'Halifax a choisi Africville parce qu'il s'agissait d'une collectivité pauvre, sans pouvoir politique en raison de la race de ses habitants.

Les modifications de l'environnement causeront des problèmes graves dans de nombreuses collectivités, en particulier dans les petites villes mono-industrielles. Certaines collectivités sont tellement touchées que leur existence même est menacée. Il importe donc que les collectivités s'intéressent aux questions de transition équitable. Elles doivent intégrer la transition équitable à leurs plans à long terme. Toute la collectivité doit bénéficier des avantages de la transition équitable, et non pas les seuls travailleurs et travailleuses de l'unique industrie touchée. Nous avons observé de nombreux exemples de collectivités dont la base économique repose sur une seule industrie et qui sont ravagées par sa fermeture ou son déménagement.

En général, les personnes qui habitent dans ces collectivités perdent tout. Habituellement, les sociétés ferment leurs portes ou déménagent pour protéger leurs investissements, parfois avec l'aide des gouvernements ou les paiements d'assurance. Les travailleuses, les travailleurs, leurs familles et leurs collectivités n'ont pas ces possibilités. L'investissement des familles touchées dépasse largement l'aspect économique. Elles ont investi dans les structures sociales locales; elles se sont construit des habitations dont la valeur dépasse largement les mesures économiques; elles ont collaboré à la création d'organismes sociaux locaux. Leurs membres ont tissé des liens familiaux dans la collectivité, et leur identité est très étroitement liée à la collectivité. Ces familles ont investi bien autre chose que de l'argent.

Dans de nombreuses collectivités, la course pour se montrer à la hauteur de la croyance actuelle en une croissance économique illimitée les a rendues prisonnières des

promoteurs, des entreprises et des établissements financiers. Les gouvernements locaux sont donc devenus les otages d'un chantage d'affaires et, par défaut, ils ont favorisé le programme des entreprises. Plus précisément, certains gouvernements locaux ont offert leurs normes communautaires au moins offrant pour tenter d'attirer les investissements.

Cela doit changer si on veut parvenir à la durabilité. Les gouvernements locaux doivent devenir des défenseurs de la transition équitable. Ils le feront si le gros des pressions et de la participation provient des conseils du travail. Les gouvernements locaux doivent comprendre leur rôle et connaître les questions. Ils doivent orienter les changements environnementaux vers la création d'emplois verts et de qualité. Ces emplois pourraient comprendre l'amélioration d'immeubles afin de conserver l'énergie, le recyclage des travailleuses et des travailleurs pour qu'ils deviennent des vérificateurs de l'énergie, l'élaboration de sources d'énergie renouvelables, la promotion de systèmes de transport durables, l'appui aux industries durables communautaires, aux projets de rénovation communautaire, à l'adoption d'un programme complet de recyclage des déchets et la création d'une infrastructure publique qui gèrera dans l'intérêt public. Une évaluation honnête, à laquelle participe la collectivité, des forces et des faiblesses de l'environnement, de l'économie et de la collectivité — notamment de sa main-d'oeuvre — constitue une première étape positive en vue de la planification d'un avenir communautaire durable.

Un grand nombre de ces projets font actuellement partie des travaux, par exemple, du Fonds de Toronto pour l'atmosphère.

Les gouvernements locaux doivent promouvoir l'idée selon laquelle le financement de la transition équitable est essentiel pour rendre les collectivités durables, ce qui se traduira par des emplois durables. Ils enrichiront et diversifieront ainsi l'idée même de la transition équitable. La plupart de nos propositions de programmes de transition équitable sont fondées sur la relation entre un programme public et les travailleuses et les travailleurs individuels, qui font tout de même partie d'un groupe. Mais la transition équitable peut aussi supposer une relation entre un gouvernement et une collectivité, p. ex. Toronto et les collectivités qui bénéficient du Fonds pour l'atmosphère. À l'échelle nationale, Le Fonds national pour l'atmosphère appuie les projets communautaires, les travailleuses et les travailleurs étant, dans de nombreux cas, les bénéficiaires immédiats. Nous croyons à l'existence d'un lien commun entre la transition équitable et les collectivités durables.

L'action communautaire devra aussi viser le racisme environnemental, un domaine qui nécessitera des recherches et des analyses afin de déterminer les conséquences de la transition équitable.

## **CHAPITRE 6 : CONCEPTION DES PROGRAMMES**

### **Objectifs d'un programme de transition équitable**

Les objectifs d'un programme de transition équitable consistent à répondre aux besoins des collectivités, des travailleuses et des travailleurs touchés par l'adoption d'une économie durable, à préserver leur qualité de vie et à répartir les coûts de façon juste et équitable.

Il importe que les travailleuses, les travailleurs et la population perçoivent la transition équitable comme un droit acquis, comme un régime de retraite ou l'assurance-chômage (AC). La transition équitable reflète l'obligation politique de veiller à ce que la société dans son ensemble paie le prix des changements dont tout le monde bénéficie. Les travailleuses et les travailleurs ont le droit de s'attendre à ne pas supporter la totalité du fardeau des restructurations. Les personnes et les groupes touchés devraient disposer d'un large éventail de solutions pour décider comment elles vont se servir du programme à leur meilleur avantage.

### **Éléments des programmes**

Voici les éléments des programmes de transition pour répondre aux besoins des travailleuses et des travailleurs déplacés :

- i) Le soutien des collectivités pour stimuler l'emploi dans de nouvelles industries diversifiées et fondées sur la production durable et la création d'emplois dans le secteur public/des services.
- ii) Le soutien du réemploi, c.-à-d. une transition facilitée vers un nouvel emploi grâce à la planification et à des conseils professionnels, ainsi qu'à l'embauchage préférentiel des travailleuses et des travailleurs déplacés dans de toutes nouvelles industries de pointe;
- iii) La protection du revenu pendant une à quatre années, la prolongation du droit à l'assurance-chômage et au Régime des pensions du Canada-à la Régie des rentes du Québec (RPC/RRQ) (gains cotisables améliorés) quand le revenu d'emploi est inférieur à celui de l'emploi perdu ou lorsqu'il n'y a pas d'autre travail. Cela peut comprendre la subvention du revenu par des moyens non traditionnels.
- iv) À l'intention des travailleuses et des travailleurs âgés, une option de raccordement à leur régime de retraite et une plein taux de retraite.
- v) Le perfectionnement et le recyclage. Le perfectionnement peut comprendre la subvention d'une travailleuse ou d'un travailleur à un niveau de revenu lui permettant de vivre pendant quatre années au maximum pour suivre une formation professionnelle, mais aussi d'emprunter des orientations qui ne sont pas

subventionnées ordinairement parce qu'on estime qu'elles ne mènent pas vite à un emploi. Par exemple, si une travailleuse ou un travailleur veut aller à l'université pour étudier les arts ou les sciences sociales, nous devrions lui accorder notre encouragement et notre soutien.

- vi) La recherche et le développement, l'investissement public et privé, ainsi que la responsabilité des entreprises de se diriger vers une production plus durable, bien avant que des crises surviennent en raison d'une production non durable.
- vii) Le cas échéant, dans des collectivités mono-industrielles, des projets de diversification économique, y compris une production locale à valeur ajoutée, des entreprises gérées par les travailleuses et les travailleurs, comme les coopératives, et de nouvelles entreprises communautaires.

## **Comment nous mettons les éléments en pratique**

**Une assurance-chômage efficace constitue un des fondements nécessaires d'un programme de transition équitable efficace.** Un programme d'assurance-chômage efficace assure un degré approprié de remplacement du revenu, comporte des exigences raisonnables quant à l'admissibilité, prévoit une période de prestations suffisante pour répondre à la plupart des besoins en matière de restructuration et est assez souple pour permettre aux bénéficiaires de mener des activités pertinentes à l'adaptation de l'emploi tout en recevant des prestations.

Ce fondement est important pour un certain nombre de motifs. Premièrement, il est difficile en principe de justifier la prestation d'une aide extraordinaire en vue de l'adaptation des travailleuses et des travailleurs touchés par les décisions sociétales en matière d'environnement et non pas aux travailleuses et aux travailleurs touchés par d'autres décisions sociétales (par exemple, pour maintenir le chômage élevé afin de lutter contre l'inflation).

Deuxièmement, comme on l'a constaté, il est parfois difficile de distinguer concrètement l'incidence sur les travailleuses et les travailleurs qui est liée à l'environnement et l'incidence qui est liée à d'autres facteurs. Le fait de disposer d'un programme de rajustement général réduit l'importance des enjeux au moment de procéder aux distinctions nécessaires dans le cadre d'un programme de transition équitable.

Troisièmement, un programme d'assurance-chômage (AC)<sup>1</sup> approprié absorberait une partie du fardeau de la restructuration qui, autrement, devrait être supportée par l'entremise de la transition équitable. Des prestations d'AC appropriées faciliteraient beaucoup la gestion de cette tâche. Enfin, bien qu'il soit tentant de penser à l'excédent du fonds d'assurance-emploi (AE) comme source de financement des programmes de transition équitable, la détermination de prestations générales appropriées d'AE comme un des fondements de la transition équitable fait abstraction du fait que l'excédent d'AE actuel découle de l'affaiblissement du programme d'AC.

Cependant, même un programme d'AC juste et pleinement efficace ne suffira pas à répondre aux besoins des travailleuses et des travailleurs déplacés en raison de l'environnement. Il y a eu et il y aura des cas où les travailleuses et les travailleurs ont perdu leur emploi *en nombre* précisément à cause des changements environnementaux. Nous avons souligné ce phénomène dans les chapitres antérieurs. Même si les programmes sociaux actuels n'étaient pas menacés, ils ne répondent tout simplement pas aux besoins de la travailleuse ou du travailleur chimiste de quarante-cinq ans qui, selon notre expérience, ne travaillera plus jamais à un niveau de revenu comparable, pas davantage qu'elle ou il n'utilisera de façon significative les compétences et l'expérience acquises et appliquées avec fierté au fil d'une vie de travail dans l'industrie chimique.

**Le programme devrait être axé sur la restructuration industrielle à l'intention des travailleuses et des travailleurs touchés par les changements environnementaux.**

De nombreux changements environnementaux auxquels on prévoit réagir par la transition équitable peuvent comporter une dislocation et une restructuration économiques considérables. Bien qu'il puisse être approprié de créer de nouveaux programmes de réaménagement économique pour favoriser ce type de restructuration économique (tout comme les gouvernements ont investi autrefois dans production militaire ou appuyé les efforts des entreprises afin de corriger le bogue de l'an 2000), cela n'est pas l'objet de la transition équitable. Celle-ci ne constitue pas en soi un modèle pour réaliser l'économie d'une société verte, bien qu'elle fasse partie intégrante d'un modèle de ce type. Nous tentons de trouver des moyens pour corriger l'injustice de s'attendre à ce que les travailleuses et les travailleurs supportent le fardeau de la restructuration découlant de la disparition des emplois non durables.

**Il y a plus d'une réponse au problème de la transition équitable.** Un programme de transition équitable doit être assez souple pour s'adapter à un vaste éventail de réactions

---

<sup>1</sup> *Le concept de l'assurance-chômage est abrégé par AC, alors que le régime canadien est appelé assurance-emploi (AE). Nous sommes loin d'un régime d'AC qui constitue un des fondements essentiels de la transition équitable : le nombre de travailleuses et de travailleurs admissibles à l'AC a diminué à 40 %, alors que le chômage se situe à 11 %. La Campagne d'AC du CTC propose un Fonds et une Commission d'assurance-chômage pour améliorer le régime d'assurance-chômage et le ramener à des niveaux justes et équitables.*

aux besoins en matière de restructuration. Il y aura divers types de programmes de transition selon les circonstances, les besoins et les enjeux.

## **Financement**

C'est faux de prétendre qu'il n'existe actuellement aucun programme de transition environnementale. Le Canada a créé un programme de transition environnementale. Il est financé presque totalement par les travailleuses et les travailleurs qui sont touchés à titre personnel, sous forme de revenus réduits et de possibilités restreintes par rapport à l'avenir. Dans la mesure où les travailleuses et les travailleurs touchés par les changements environnementaux sont admissibles à l'assurance-emploi, une partie du fardeau pourra être supportée par les travailleuses et les travailleurs canadiens, en tant que classe.

Ce ne sont pas les changements environnementaux eux-mêmes, mais la répartition du fardeau de l'adaptation aux changements environnementaux qui peut être à l'origine de la nécessité de modalités de transition équitable. Les travailleuses et les travailleurs assument personnellement la plus grande partie du coût de l'adaptation, bien qu'ils ne partagent les avantages environnementaux que dans la mesure où les membres de la société dans son ensemble en bénéficient.

Ce point est fondamental à la compréhension de la nécessité pour les travailleuses et les travailleurs de jouer un rôle actif dans la planification et l'adaptation de la transition. Il entraîne aussi des répercussions importantes sur la conception des modes de financement de la transition équitable.

Sauf la proportion du programme d'AE qui correspond à son utilisation par les travailleuses et les travailleurs touchés par les changements environnementaux, les taxes sur la masse salariale ne devraient pas servir à financer un programme de transition équitable. Lorsqu'il est possible d'identifier clairement les personnes qui bénéficient d'activités destructrices de l'environnement et quand ces activités se prolongent pour une certaine période pendant la transition, il conviendra de financer la transition au moyen des taxes ou des frais affectés à partir de ces activités.

Dans le cas des mines, par exemple, il y aurait lieu de créer des fonds d'adaptation des travailleuses, des travailleurs et des collectivités rendus nécessaires par la fermeture des mines à partir des droits perçus sur l'exploitation d'une mine lorsqu'elle génère des bénéfices pour ses propriétaires. Quand une activité est éliminée graduellement, des droits spéciaux perçus pendant la période pendant la phase de fermeture pourraient servir à compléter les fonds d'adaptation.

Cependant, il ne faut pas se fier à des taxes « compensatoires » comme source primaire du financement de la transition équitable, simplement parce que les besoins en adaptation émanent de la *cessation* d'activités indésirables d'un point de vue environnemental. Le fait

de se fier à des taxes compensatoires entraînerait une diminution du financement au moment précis où le besoin s'en fait le plus sentir.

En général, les changements économiques qui soutiennent la qualité de l'environnement bénéficient à la société dans son ensemble : toute la société devrait assumer le coût, à partir des recettes générales des gouvernements.

L'existence de programmes de transition équitables généralement applicables ne devrait pas être interprétée comme une absolution du gouvernement et des employeurs.

Les gouvernements apportent des modifications systématiques à la réglementation sur l'environnement sans tenir compte le moins du monde de leurs répercussions pour les travailleuses et les travailleurs. Deux exemples d'actualité illustrent ce point. Des discussions sur la manière dont le Canada pourrait respecter les engagements qu'il a pris à Kyoto au sujet des émissions de gaz à effet de serre se poursuivent sans qu'une partie en évoque les répercussions chez les travailleuses et les travailleurs. Les défenseurs d'une mesure draconienne proposent la création de fonds de plusieurs milliards de dollars pour favoriser la réduction des gaz à effet de serre, sans consentir le moindre financement à l'adaptation des travailleuses et des travailleurs. Les représentants de l'industrie, qui s'opposent à ces modifications, jouent la carte du chantage aux emplois en toute impunité, mais ils ne recherchent qu'à se faire indemniser leurs pertes commerciales.

Un autre exemple récent provient du débat sur les restrictions de la teneur en soufre des carburants de véhicules où l'on passe complètement sous silence les répercussions chez les travailleuses et les travailleurs qui travaillent actuellement dans les raffineries de pétroles délinquantes. C'est comme si les travailleuses et les travailleurs étaient blâmés des conséquences environnementales de leur travail et si on les en punissait par la perte de leur emploi.

Tout programme ou toute proposition de dépenses environnementales afin d'améliorer la réglementation environnementale devrait être obligé de présenter une analyse détaillée de l'incidence de l'emploi et de l'adaptation de l'emploi, ainsi que des fonds affectés spécifiquement à l'aide à l'adaptation des travailleuses et des travailleurs.

Du côté de l'employeur, toute approbation environnementale ou certificat de conformité devrait être assujéti à la mise en place par l'employeur d'un plan d'adaptation négocié à l'échelle locale. Ces plans devraient respecter des normes minimales, tout comme les lois sur les normes d'emploi protègent les normes minimales d'emploi en général. Les approbations des évaluations environnementales de projets dont la vie utile est limitée devraient exiger la mise en place de mécanismes de transition acceptables.

Ce financement de la transition provenant des employeurs et lié aux programmes s'ajouterait au financement nécessaire pour les programmes généraux de transition équitables.

Il importe également de préciser qu'un programme de transition équitable n'est pas le seul aspect d'une stratégie économique durable en matière d'environnement. Ce type de stratégie serait soutenu par un vaste éventail de programmes de développement économique communautaire, par la promotion d'une technologie qui respecte l'environnement, par le développement d'industries vertes et l'élaboration d'une réglementation environnementale. Elle sera aussi appuyée par des incitatifs réglementaires et financiers pour que les employeurs se convertissent à un fonctionnement durable sur le plan environnement, au lieu de se contenter de fermer boutique face à des changements environnementaux.

Les immobilisations nécessaires à une stratégie économique durable proviendront d'établissements, comme les fonds de retraite, les fonds de placement parrainés par les syndicats et une Banque nationale d'investissement selon la politique économique du CTC, et par des mesures comme les exigences de prêts bancaires obligatoires.

## **Admissibilité**

Le financement devrait comporter deux catégories d'admissibilité. La première catégorie devrait être composée des travailleuses et des travailleurs des industries qui font directement l'objet de la réglementation ou des changements environnementaux. De ce nombre, les travailleurs et les travailleuses des secteurs public et des services, comme ceux et celles qui s'occupent de la gestion des déchets, des incinérateurs et de l'énergie, notamment l'industrie nucléaire. Les travailleuses et les travailleurs de ces industries seraient automatiquement admissibles à l'aide dans le cadre de la transition équitable.

La deuxième catégorie serait celle des travailleuses et des travailleurs qui sont touchés indirectement par la réglementation ou les changements environnementaux. Les travailleuses et les travailleurs de cette catégorie comprendraient ceux qui travaillent pour des fournisseurs qui traitent exclusivement ou presque exclusivement avec des collectivités mono-industrielles où l'industrie touchée est le principal employeur. Cette catégorie pourrait aussi comprendre un vaste éventail de travailleurs et de travailleuses du secteur public, comme les employées et les employés municipaux, les travailleurs et les travailleuses des soins de santé et de l'éducation, ainsi que d'autres du secteur des services, notamment l'énergie. Il n'y aurait aucune règle stricte et expéditive régissant cette catégorie d'admissibilité. Celle-ci serait fondée sur l'établissement d'un lien raisonnable entre la perte ou le bouleversement de l'emploi ou les changements environnementaux.

Il y aura aussi des « zones grises » où l'on ne peut déterminer si les pressions environnementales provoquent la perte d'emplois, ce qui sera traité ci-dessous, dans la section sur la planification de la transition équitable.

L'admissibilité est axée sur les travailleuses et les travailleurs. Mais les fonds peuvent aussi être remis directement aux collectivités, c'est précisément le concept qui sous-tend les fonds atmosphériques. Les fonds pourraient également servir à subventionner les

industries « de pointe », qui fournissent du travail non conventionnel, en particulier si cela était lié à un plan pour embaucher des travailleuses et des travailleurs déplacés ou pour compléter leur revenu.

## **Planification de la transition équitable**

Les demandes d'admissibilité devraient être contrôlées par un Comité de mise en oeuvre de la transition équitable au niveau du milieu de travail, du syndicat, de l'industrie ou de la collectivité. Le Comité serait tenu de comporter une représentation extérieure provenant de la collectivité, ainsi qu'un représentant d'un nouvel organisme, l' « Agence de financement de la transition équitable ».

Le Comité de mise en oeuvre de la transition équitable préparerait les plans selon les besoins des travailleuses et des travailleurs touchés et les options à sa disposition pour favoriser la transition dans l'industrie ou la collectivité. Le Comité de mise en oeuvre de la transition équitable ne se limiterait pas aux fonds de l'Agence de financement de la transition équitable. Le Comité servirait aussi de point de convergence d'autres types d'aide aux travailleuses et aux travailleurs ou au développement économique communautaire.

En plus de garantir un revenu aux travailleuses et aux travailleurs admissibles à la transition équitable, une Agence de transition équitable monterait une base de données des travailleuses et des travailleurs admissibles par industrie subissant les effets négatifs des changements environnementaux, ainsi que des possibilités d'emploi dans les industries touchées positivement par ce phénomène. Tout employeur qui reçoit un financement public quelconque au sein d'industries où les changements environnementaux ont des effets positifs seraient tenus d'accorder des droits d'embauchage préférentiel aux travailleuses et aux travailleurs admissibles.

## CHAPITRE 7 : ÉDUCATION ET ACTION

Un des principaux objectifs du mouvement syndical consiste à veiller à ce que la transition équitable fasse partie intégrante de tout grand débat sur l'environnement et d'en faire un aspect crucial de la prestation et de la mise en oeuvre des projets et des initiatives environnementales, ainsi que des programmes législatifs.

Nous devons promouvoir la transition équitable comme un slogan, une « métaphore dominante », un des principaux éléments du discours sur les changements environnementaux. Nous devons stimuler la volonté de la population de vérifier qu'on rend justice aux travailleuses et aux travailleurs, ainsi qu'à l'environnement et la société en général. Si nous parvenons à faire cela avec efficacité, les gouvernements et les employeurs seront persuadés de l'existence d'un sérieux problème social qui doit être résolu à tous les égards de la planification de l'environnement.

Le débat sur la durabilité intéresse tous les paliers des gouvernements. Les gouvernements municipaux font maintenant l'objet de mesures et de planification en matière de changements climatiques; la transition figure maintenant à leur programme, même s'ils l'appellent autrement.

Les gouvernements municipaux réglementent aussi l'utilisation des pesticides chimiques. À Toronto, du moins, l'effort est lié au droit des travailleuses et des travailleurs de connaître les substances avec lesquelles ils travaillent dans le cadre de la Campagne sur la réduction des pesticides (CRP!). Le programme de transition suscitera donc l'intérêt des conseils du travail, des fédérations du travail et des syndicats affiliés au CTC. Nous devons faire en sorte que la transition équitable fasse partie intégrante de la planification gouvernementale.

Le militantisme et les campagnes sont les clés de la réussite, mais ils sont inefficaces en l'absence d'une stratégie de communication. Dans l'esprit de la population, la transition équitable devra être associée au mouvement syndical, comme le droit de connaître et de protester contre les « entreprises parasites ». La transition équitable n'est pas une exigence exorbitante si on pense aux sommes colossales d'aide financière consenties aux entreprises; elle rétablit simplement l'équilibre sous forme de traitement équitable au lieu des subventions au bien-être des entreprises. Dans le cadre de notre stratégie de communication, on devrait trouver des moyens de transmettre ce message à la population.

La stratégie de communication porter sur les cibles — qui voulons-nous rejoindre. L'engagement des groupes communautaires constituera un axe de la stratégie, ainsi que les environmentalistes et les autres secteurs de la population, notamment les gouvernements. Nous aurons besoin de notes à l'intention des conférenciers, d'aides audio-visuelles, de feuilles de renseignements et d'articles en regard de l'éditorial. Il nous faudra aussi des exemples de réussite. Jusqu'ici, la plupart de nos victoires ont été remportées au palier local ce qui pose un problème.

L'absence d'exemple de réussite quant à la transition équitable cache une réalité beaucoup plus positive. Les syndicats ont une grande expérience des plans de transition industrielle et du placement à de nouveaux emplois des travailleuses et des travailleurs touchés par les mises à pied et par les fermetures d'usines. Un exemple à souligner au Canada est le Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie (CCCES), une co-entreprise des Métallurgistes unis d'Amérique (MUA) et des sociétés canadiennes productrices d'acier. Il y a aussi une foule d'exemples de reconversion économique, la plupart provenant d'Europe. Un des premiers a été la décision d'accueillir les travailleuses et les travailleurs déplacés dans la Commission européenne du charbon et de l'acier (l'ancêtre de l'Union européenne) dans les années 1950. Mais ces exemples ne concernent évidemment pas la transition environnementale.

Un des rares exemples de réussite de transition équitable concerne l'agrandissement du parc national Redwoods aux É.-U. vers la fin des années 1970. Pour une rare fois, les intérêts syndicaux, environnementaux et politiques ont convergé, et on a dressé un plan pour protéger le mode de vie des travailleuses et des travailleurs forestiers qui auraient perdu leur emploi en raison de l'agrandissement du parc (48 000 acres). En définitive, on a garanti pendant au moins quatre ans les salaires, les avantages sociaux et les régimes de retraite (ces derniers ayant été versés par le gouvernement) de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs forestiers mis à pied entre 1977 et 1980. Les travailleuses et les travailleurs admissibles ont également reçu des indemnités de formation et de déménagement, encore une fois versées par le gouvernement. En 1981, on avait dépensé 41 millions de dollars, réclamés par plus de 2 500 travailleuses et travailleurs.

Le programme était loin d'être parfait. En l'absence de planification publique, on a versé davantage de rémunération qu'on n'a réalisé de transition vers d'autres emplois. En l'absence d'engagement à long terme de tous les intervenants, notamment des groupes environnementaux, on a laissé les travailleuses et les travailleurs dans l'isolation et à la merci de leurs employeurs dans une économie de marché. Il y a eu des tentatives pour faire régresser et saper le programme après la ratification de l'entente, et la réussite était un peu moins éclatante en pratique qu'en théorie. Pour tous ces motifs, l'agrandissement du parc national Redwoods constitue un bon modèle. Une collaboration est intervenue entre les syndicats et les groupes environnementaux, et les deux parties ont réussi à créer un groupe de pression politique efficace. Les travailleuses et les travailleurs ont résisté à la cooptation des employeurs, même si certains efforts initiaux ont porté fruit pour diviser les travailleuses et les travailleurs dans le cadre de manifestations d'hostilité à l'égard du mouvement environnemental. À l'origine, cela était dû à l'absence d'efforts pour créer une alliance entre les mouvements syndical et environnemental. Malgré ces réserves, le plan a fonctionné. Le rôle du gouvernement dans un processus de planification publique s'est révélé un facteur essentiel.

Tout comme il doit y avoir une planification publique, il faut insister sur la nécessité d'une éducation publique. Nous devons commencer par nos propres programmes d'éducation syndicale. Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) a ouvert la voie grâce à son propre programme d'éducation à la transition équitable. En outre, il est essentiel que l'éducation et le recyclage des travailleuses et des travailleurs

déplacés relève du domaine public. Dans toute la mesure du possible, les programmes devraient être dispensés dans des collèges communautaires; dans le système d'éducation publique, au moyen des programme d'éducation des adultes; par des membres du syndicat ou par des organismes communautaires sans but lucratif.

Les programmes environnementaux devraient porter sur le racisme environnemental et la relation entre la classe sociale et la discrimination environnementale. Il faudrait aussi traiter du défi organisationnel que constituent les emplois de substitution dans les nouvelles « industries vertes ».

Des projets de dialogue et d'éducation en collaboration avec le mouvement environnemental sont également essentiels afin de susciter un soutien à la transition équitable qui s'apparente à un élément essentiel des changements environnementaux.

En raison des pressions de la mondialisation, autrement dit le calendrier des entreprises transnationales, les services publics d'éducation et de recyclage ont été diminués au moment même où l'on en avait le plus besoin. Les travailleuses et les travailleurs ont besoin d'acquérir de nouvelles compétences et de se recycler dans des domaines qui n'intéressent pas forcément un employeur en particulier et que les employeurs sont incapables ou refusent d'enseigner. Les compétences doivent être transférables. Parmi ceux qui en ont besoin, il y aura des travailleuses et des travailleurs déplacés à la suite de changements environnementaux, pour qui l'apprentissage de compétences générales constitue un atout.

Nous ne devons pas oublier qu'un grand nombre de nos membres ont besoin de compétences scolaires de base pour pouvoir participer dans le cadre de la nouvelle économie verte. Nous devons préparer nos membres à la transition vers une culture d'apprentissage permanent.

L'éducation et la formation exigent une infrastructure et, dans notre société, cette infrastructure est assurée par des établissements dont le mandat consiste à planifier, organiser et dispenser une éducation et une formation à divers groupes. Au mieux, ce système d'éducation et de formation est responsable, ouvert à de nouveaux horizons, il réagit et s'adapte aux nouveaux besoins des êtres humains.

Le système d'éducation public canadien a manifesté ces qualités à maintes reprises. Le système d'éducation public devrait être un partenaire du mouvement syndical afin d'adapter l'éducation et la formation pour qu'elles correspondent mieux aux besoins de leurs membres, tout en dispensant une éducation de qualité permettant d'améliorer le bien-être et la croissance individuelle des personnes. Il sera essentiel de disposer d'un système d'éducation public revitalisé pour répondre aux besoins en matière d'éducation et de formation des travailleuses et des travailleurs déplacés.

Dans le cadre de la nouvelle infrastructure d'éducation, la société devrait élaborer un programme national pour déterminer une vaste gamme de qualifications professionnelles, assurer une orientation professionnelle et aider les travailleuses et les travailleurs qui

cherchent à changer d'occupation. Cela peut nécessiter l'embauchage préférentiel des travailleuses et des travailleurs déplacés d'emplois non durables vers des emplois durables. Les objectifs visent à garantir des possibilités axées sur la souplesse afin d'améliorer son éducation, d'obtenir une reconnaissance accrue du savoir acquis par l'expérience et d'éliminer des obstacles comme la non-reconnaissance des crédits d'un établissement à l'autre. Ces mesures devraient grandement faciliter la mise en oeuvre de programmes de transition équitable.